



Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

N°01
08/06/2023



Rédacteurs

FREDON Nouvelle-Aquitaine

Jessica RODRIGUEZ

jessica.rodriguez@fredon-na.fr

Sabine LLOBET

sabine.llobet@fredon-na.fr

Pauline DESCHAMPS

pauline.deschamps@fredon-na.fr

Directeur de publication

DRAAF/SRAL

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

Diffusion

Chambre régionale d'agriculture

Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2



*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisé.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal*

JEVI - Edition Nouvelle-

Aquitaine - N°01 du

08/06/2023 »

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consulter les [évènements agro-écologiques](#) près de chez vous !

Que vous soyez particuliers, professionnels ou acteurs des collectivités territoriales, n'hésitez pas à rejoindre le réseau d'observateurs pour l'enrichir et ainsi participer à la surveillance du territoire et à la prévention des risques sanitaires sur les végétaux de la région.

Présentation du réseau Bilan climatique début d'année

Maladies :

- **Nématode du pin** : à surveiller.
- **Xylella fastidiosa** : restez vigilants !
- **Chancre coloré du platane** : pas de signalements.
- **Flétrissement américain du chêne** : restez vigilants !
- **Maladie de la suie de l'érable** : Signalements sur 5 communes.
- **Chalarose du frêne** : un signalement sur une commune.

Ravageurs :

- **Capricornes asiatiques** : à surveiller.
- **Scarabée japonais** : restez vigilants !
- **Cochenille tortue du pin** : restez vigilants !
- **Longicorne tigre** : il continue sa progression en Gironde, à surveiller.
- **Xylosandrus crassiusculus** : présent en Nouvelle-Aquitaine, pas de signalements.
- **Processionnaire du pin** : présent sur notre territoire.
- **Processionnaire du chêne** : présent sur notre territoire.
- **Papillon palmivore** : toujours en progression.
- **Pyrale du buis** : présent en Nouvelle-Aquitaine.

Plantes exotiques envahissantes :

- **Ambrosie à feuille d'armoise** : présente dans plusieurs départements.
- **Berce du Caucase** : aucun signalement.

Protocoles en cas de découverte d'un organisme nuisible

1/ Le réseau JEVI/ZNA en Nouvelle-Aquitaine

• Le réseau d'observateurs en 2023

Le réseau d'épidémiosurveillance en Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur les observations réalisées sur les végétaux en parcs et jardins par les agents des services de l'Etat, de FREDON Nouvelle-Aquitaine, d'agents de collectivités locales, de particuliers et d'entreprises. Des fiches de reconnaissance des bio-agresseurs sont proposées en échange de votre participation aux remontées d'information mensuelles.

Nous avons besoin de l'implication de tous afin de mettre en place des mesures limitant la propagation des bio-agresseurs réglementés et émergents qui menacent notre patrimoine végétal et notre santé. En cas de doute sur des symptômes ou dégâts observés sur les végétaux (présence d'insectes ou de maladies) vous pouvez vous adresser à nous.

Pour rejoindre le réseau d'observateur, vous pouvez vous adresser auprès des animatrices dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Sabine LLOBET (sabine.llobet@fredon-na.fr)

pour les départements 16, 17, 79 et 86 (05.49.62.73.53),

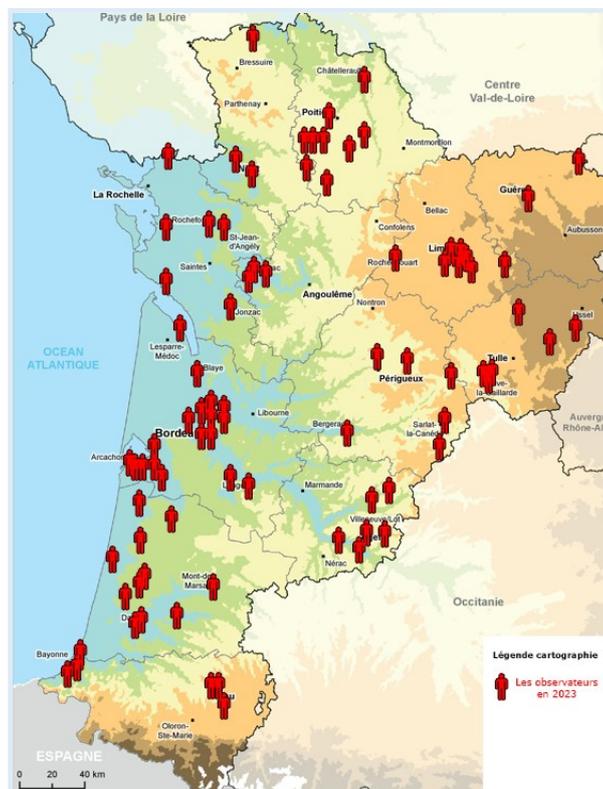
Jessica RODRIGUEZ (jessica.rodriguez@fredon-na.fr)

pour les départements 24, 33, 40, 47 et 64 (06.48.05.41.10),

Pauline DESCHAMPS (pauline.deschamps@fredon-na.fr)

pour les départements 19, 23 et 87 (05.55.04.64.06).

Carte de répartition des observateurs en 2023
(Crédit : J. Rodriguez – FREDON Nouvelle-Aquitaine)



• Surveillance en 2023

Les différents organismes nuisibles suivis dans le cadre de la Surveillance Biologique du Territoire (Surveillance des Organismes Réglementés et Emergents et épidémiosurveillance des organismes non réglementés) pour l'année 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous et leurs impacts sont identifiés en utilisant la signalétique ci-contre :

€	Impact économique
🏰	Impact patrimonial / environnemental
⚕️	Impact sur la santé humaine
🎨	Impact esthétique
🛡️	Impact lié à la sécurité

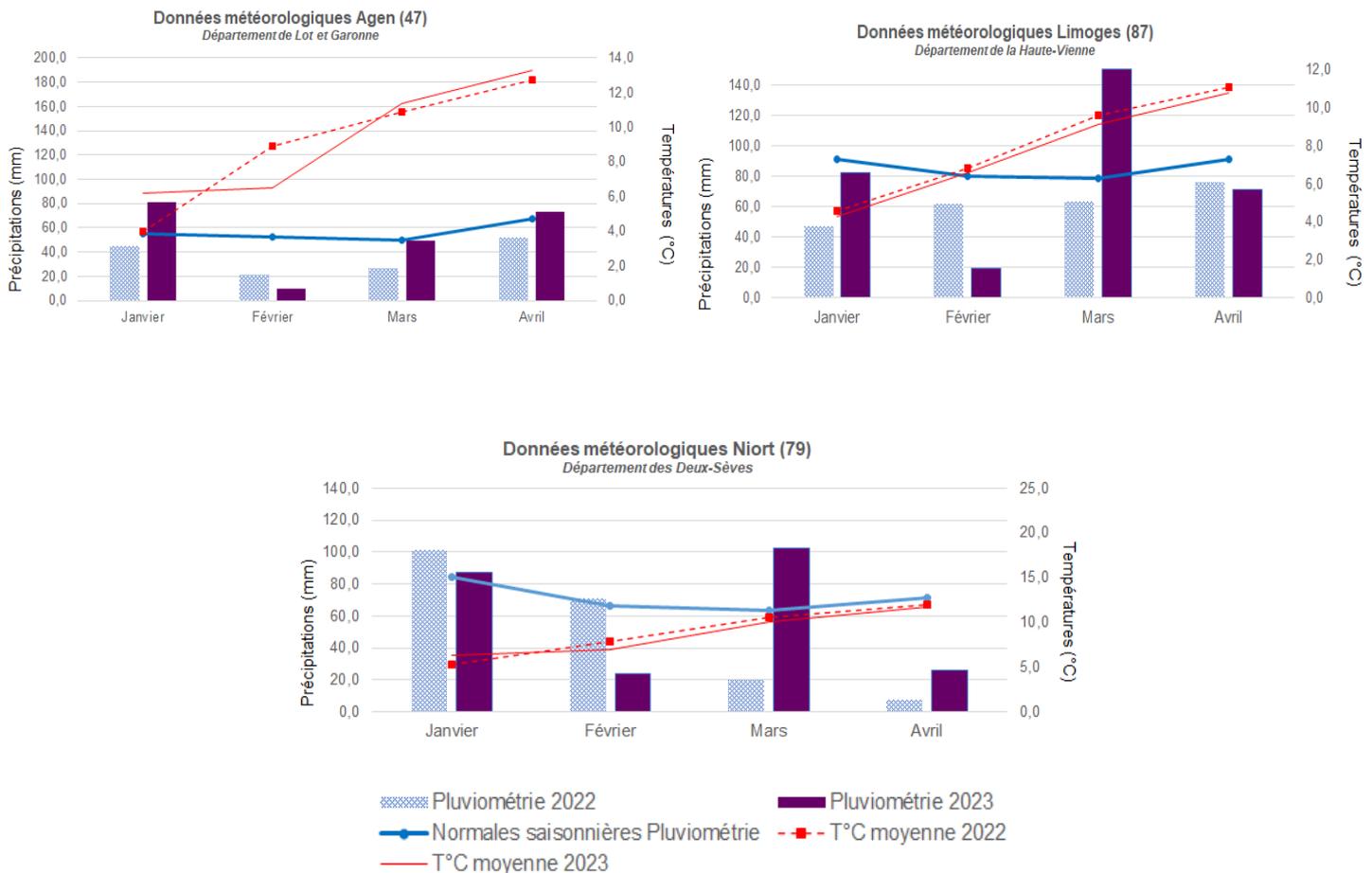
		Maladies, virus, bactéries, nématodes...	Ravageurs
Suivis des bio-agresseurs en	OR (Organismes Réglementés)	Nématode du pin (p.04)	Capricornes asiatiques, des agrumes (p.09)
		Xylella fastidiosa sp. (p.05)	Scarabée japonais (p.09)
		Chancre coloré du platane (p.06)	Cochenille tortue du pin (p.10)
		Flétrissement américain du chêne (p.06)	Longicorne tigre (p.11)
	Liste d'alerte OEPP		Scolyte <i>Xylosandrus crassiusculus</i> (p.11)
	ONR (Organismes Non Réglementés)	Maladie de la Suie de l'Erable (p.07)	Processionnaire du pin (p.12)
		Chalarose du frêne (p.08)	Papillon palmivore (p.12)
		Processionnaire du chêne (p.13)	
Plantes exotiques envahissantes		Ambrosie à feuille d'armoise (p.15)	
		Berce du caucase (p.16)	

2/ Bilan climatique

Hiver 2022-2023 : en décembre 2022, les précipitations ont été déficitaires par rapport aux normales saisonnières de 36% à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Le mois de janvier a été peu ensoleillé, marqué par une certaine douceur et des pluies conséquentes sur la première quinzaine, la seconde partie du mois ayant été plus froide et sèche. Le manque de précipitations s'est prolongé en février avec un cumul mensuel des précipitations correspondant à moins de la moitié de la normale (1991-2020) d'un mois de février. Depuis 2000, c'est le 2^{ème} mois de février le plus sec, après février 2012 à égalité avec 2004.

Printemps 2023 : en mars, les cumuls mensuels des pluies sont excédentaires presque partout (supérieurs de 50 à 100% aux normales), excepté dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques où ils sont déficitaires jusqu'à 25%. Globalement, le mois d'avril se situe globalement dans les normales en ce qui concerne les températures avec des précipitations modérées, mais généralement en dessous des normales saisonnières.

⇒ Sur les 3 stations météorologiques, un net déficit des précipitations a été enregistré par rapport aux normales de saison en février, ainsi qu'en avril pour les stations de Limoges et de Niort. Les températures moyennes sont à peu près identiques à celles de 2022 sur les 3 stations. En mars, les températures de la région sont entre 6 à 10 degrés au-dessus des normales et, en fin de mois, de nombreux épisodes orageux accompagnés localement de fortes rafales de vent et de la grêle. Début avril, les sols superficiels sont généralement humides. Les gelées tardives (nuits bien froides avec des gelées succédant à des journées printanières) ont provoqué de légers dégâts en reprise de végétation ou en cours de floraison.



3 / Situation phytosanitaire

Nématode du pin € 🏰 🕒

Observations : Le nématode n'est pas présent sur le territoire national, il est présent au Portugal et localement en Espagne. Le risque d'introduction de cet organisme nuisible est **lié au transport de bois résineux ou de produits dérivés**. Le **risque d'introduction est d'autant plus fort** que la demande en copeaux de bois et écorces utilisés pour le paillage et la circulation de bois et d'écorces sur le marché européen sont importants. Une grande vigilance est nécessaire sur l'origine des bois introduits et en particulier en provenance des pays contaminés (Espagne et Portugal).

Enjeux et période de surveillance : Un plan de surveillance renforcé est déployé par la Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF Nouvelle-Aquitaine) afin d'assurer une capacité de détecter précocement ce nématode. Il implique une surveillance des peuplements de résineux, des prélèvements d'échantillons de bois sur les arbres résineux dépérissants et un réseau de piégeage du vecteur de nématode, le *Monochamus spp* afin de s'assurer qu'ils ne sont pas porteurs. La période de surveillance est de mai à octobre lorsque le *Monochamus spp* réalise son cycle de vie. La vigilance est de mise, surveillez vos Pinus et signaler toute suspicion.

Biologie/symptômes :



Vecteur *Monochamus galloprovincialis* (gauche), dégâts nématodes du pin (milieu et droite)

- Crédit photo : INRAE Bordeaux - site ephytia.inra.fr

Bactérie *Xylella fastidiosa* € 🏰 🕒

Observations : cette bactérie n'est pas présente en Nouvelle-Aquitaine, mais elle fait l'objet d'une surveillance renforcée en particulier suite à sa détection sur vigne au Portugal à l'automne 2022. Pour prévenir une dispersion non contrôlée de la bactérie une détection précoce de tout foyer est essentielle pour permettre la mise en œuvre rapide de mesures d'éradication.

Enjeux et période de surveillance : elle est classée organisme nuisible prioritaire compte tenu des enjeux phytosanitaires majeurs pour l'Union Européenne. La bactérie peut provoquer des dégâts sur un très grand nombre d'espèces végétales (olivier, vigne, arbres fruitiers, laurier-rose, lavande, romarin, ...). Les foyers détectés en Occitanie ont conduit à un renforcement des prospections et la réalisation de prélèvements asymptomatiques depuis 2022, reconduit en 2023. La surveillance est à conduire à partir de juin (période d'observation des symptômes).

Biologie/symptômes :



Symptômes de *Xylella fastidiosa* sur feuille de vigne et sur *Osteospermum*

- Crédit photo : FREDON Corse et FREDON PACA

Chancre coloré du platane (*Ceratocystis platani*) € 🏰

Observations : aucun nouveau foyer détecté depuis 2021.

Mesures prophylactiques : Le chancre est souvent transmis par l'intermédiaire des outils de taille ou d'entretien ce qui fait que toute intervention sur les platanes doit être précédée et suivie par la désinfection soignée des outils utilisés. Il est rappelé que tout transport de bois de platane (*y compris les petites branches*) est soumis à la délivrance d'un *Passeport Phytosanitaire (PP)*.

Enjeux et période de surveillance : Des foyers sont présents côté Occitanie, à la frontière des Pyrénées-Atlantiques, secteur sur lequel des prospections sont prévues à partir de fin mai jusqu'en septembre.

Cartographie des foyers assainis en Nouvelle-Aquitaine avec les années d'observations de la maladie – Crédit : J. Rodriguez – FREDON Nouvelle-Aquitaine



Biologie/symptômes :



Arbre atteint par le chancre coloré, Audenge août/septembre 2016
- Crédit photo : S. Bourda – FREDON Nouvelle-Aquitaine

Flétrissement américain du chêne € 🏰

Observations : cette **maladie vasculaire** présente en Amérique du Nord, **absente en Europe**, constitue un risque majeur pour les chênes français et européens d'où son classement en tant qu'organisme de quarantaine (OQ). Le champignon responsable, *Bretziella fagacearum* (synonyme *Ceratocystis fagacearum*), se transmet d'arbre en arbre via un insecte vecteur (le scolyte intriqué, *Scolytus intricatus*, indigène en Europe) ou par greffe racinaire.

Mesures prophylactiques : ce champignon développe son mycélium sur la partie externe de l'aubier. L'arbre infecté réagit en produisant des thylles et des gommages qui obstruent la circulation de la sève. **Vigilance requise lors d'un achat de plantes hôtes venant de pays contaminés. A l'importation de grumes de chêne en provenance des USA, les dispositions de la réglementation en vigueur s'appliquent** (règlement en santé des végétaux R2016/2031 et Décision de la Commission 2005/359/CE.)

Biologie/symptômes :



Arbre atteint par le flétrissement américain du chêne (à gauche), fentes et fructification du champignon sous l'écorce (milieu) et symptômes foliaires sur chênes rouges (à droite) - Crédit photo : INRAE – site ephytia.inra.fr

Maladie de la suie sur érable (*Cryptostroma corticale*) € 🏰 + 🕒

Observations : cette maladie a été signalée sur 5 communes (Vienne, Charente-Maritime et Haute-Vienne) depuis janvier.

Mesures prophylactiques : actuellement, seul l'abattage des arbres contaminés et la mise en place de mesures de sécurité pour le transport et l'entreposage de ces arbres peuvent diminuer la progression de ce champignon.

Enjeux et période de surveillance : ce champignon est **responsable de troubles respiratoires par inhalation chez l'être humain** (possibilité de crises d'asthme sévères) et nécessite donc de se protéger lors des manipulations des arbres atteints (masque à cartouche et combinaison).

Biologie/symptômes :



Symptômes à Celle Levescault (86) en 2023 -
Crédit photo : Jérôme Charguelgue (INRAE)

Chalarose du frêne (*Chalara fraxinea*) € 🏰 🍷

Observations : en 2023, des signalements sont enregistrés dans les Pyrénées-Atlantiques, la Vienne et le Lot-et-Garonne.

Mesures prophylactiques : actuellement, des mesures prophylactiques (abattages, cordons sanitaires dans les massifs forestiers) sont engagées par sécurité (risque de chute d'arbres). Des travaux de recherche portent sur l'identification de la résistance au champignon de certaines variétés reconnues et la coévolution du parasite et de son hôte. **Il est préconisé de ne pas planter de frênes dans les espaces verts et en agroforesterie.**

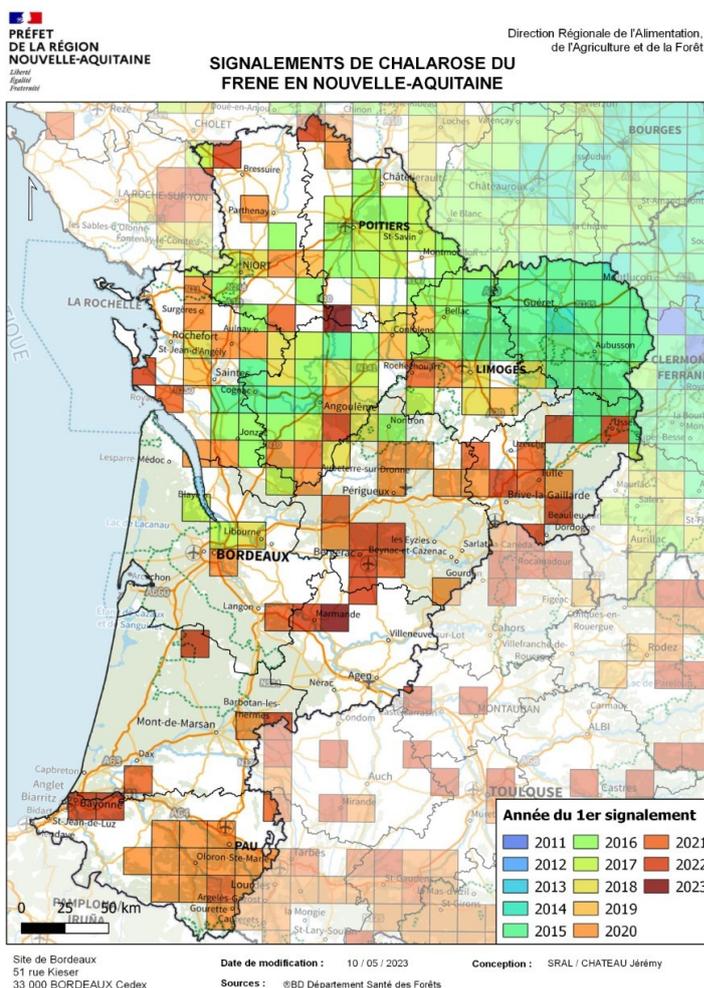
Enjeux de la surveillance & période à risque : découverte en Nouvelle-Aquitaine en 2014, cette maladie est désormais présente sur une grande partie du territoire. Aussi, un renforcement des prospections est prévu sur la saison estivale (du 1^{er} juin au 1^{er} septembre).

Biologie/symptômes :



Nécrose branches (gauche), mortalité des pousses du houppier (milieu), nécrose au collet (droite)

Crédit photos : LM. Nageleisen – Ephytia



Cartographie de l'évolution des signalements de chalarose du frêne de 2014 à 2023

Crédit photo : Jérémy Chateau (DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine)

Capricorne asiatique des agrumes (*Anoplophora chinensis*) € 🏰 🦋

Observations : aucune observation depuis 2019 (capricorne asiatique des agrumes – *Anoplophora chinensis* à Royan (17)).

L'équipe cynophile suisse spécialisée dans la détection des capricornes asiatiques a mené en avril 2023 une prospection dans les 500 mètres autour de la zone infestée du foyer de Royan, sans détecter de capricorne asiatique. La surveillance officielle se poursuivra en septembre prochain.

Enjeux de surveillance : il est classé comme organisme de quarantaine prioritaire dans l'union européenne contre lequel la lutte est obligatoire. Il occasionne des dégâts très importants sur les arbres et arbustes à bois tendre (érable, citrus, noisetier, platane, peuplier, saule, bouleau, marronnier, ...). Un examen attentif des essences sensibles avant plantation est recommandé.

Biologie/symptômes :



Rameau grignoté (à gauche) et trous d'émergence d'adulte (à droite) – Royan 2018 (Crédits photos : FREDON Nouvelle-Aquitaine)

Capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) € 🏰 🦋

Observations : cet insecte qui n'est pas présent en Nouvelle-Aquitaine à ce jour, est présent en Auvergne-Rhône-Alpes et Centre-Val de Loire.

Enjeux de surveillance : il est également classé comme organisme de quarantaine prioritaire dans l'union européenne et les dégâts qu'il occasionne sur les arbres et arbustes à bois tendre appellent également à un examen attentif des plants sensibles avant plantation.

Biologie/symptômes : Les symptômes associés sont sensiblement les mêmes que précédemment à la différence que les trous d'émergence d'*Anoplophora glabripennis* sont situés plus en hauteur (houppier et branches porteuses) que ceux d'*Anoplophora chinensis* (racines affleurantes et base du tronc).

Scarabée japonais (*Popillia japonica*) € 🏰 🦋

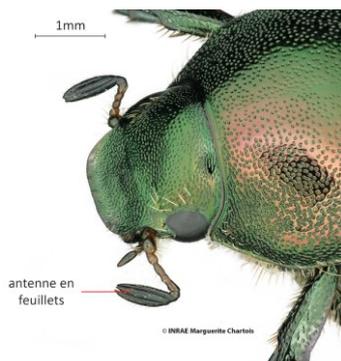
Observations : ce coléoptère absent du territoire national est présent en Italie depuis 2014 et en Suisse depuis 2017 (frontière italienne). Il a été intercepté en 2021 près de Bâle et en Allemagne.

Mesures prophylactiques : L'insecte se déplace sur de grandes distances grâce aux transports routiers et ferroviaires. Les larves peuvent être déplacées accidentellement avec de la terre entourant les racines des végétaux destinés à la plantation. **Un examen des végétaux avant plantation est donc recommandé, en particulier, s'ils sont originaires d'une zone où cet organisme est présent.**

Enjeux de la surveillance : une surveillance renforcée est mise en œuvre au niveau national depuis 2022 via un réseau de piégeage et des observations visuelles conduites à partir de juin.

Biologie/symptômes :

Adulte *Popillia japonica* - Crédits photos : INRAE - site internet ephytia



Cochenille tortue du pin (*Toumeyella parvicornis*) – Temporairement de quarantaine

Observations : aucun foyer n'a été découvert en Nouvelle-Aquitaine.

Mesures prophylactiques : comme pour de nombreuses autres cochenilles, la lutte chimique est généralement difficile. En Amérique du Nord, plusieurs ennemis naturels ont été observés. En Campanie, *Metaphycus flavus* (hyménoptère) a été observé parasitant *T. parvicornis*, mais il n'a pas été en mesure de stopper sa propagation ou d'empêcher le dépérissement des pins. Des mesures phytosanitaires ont été prises pour contenir le ravageur : enquêtes de délimitation des zones infestées, destruction des plantes infestées, restrictions de circulation des végétaux en dehors des zones délimitées et traitements phytosanitaires appropriés.

Enjeux de la surveillance : Les mesures s'y rapportant sont fixées par arrêté ministériel du 11 mars 2022 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045358762>). Pouvant constituer une menace pour les pins en milieu urbain et éventuellement en forêt, une attention particulière est à porter à la plantation de pin pignon (ou pin parasol) originaire d'Italie et au transport de branches coupées provenant de la région de Saint-Tropez. **La détection de tout symptôme correspondant à la description ci-dessus est à signaler à la DRAAF/SRAL ou FREDON Nouvelle-Aquitaine**

Biologie/symptômes :



Adulte *Toumeyella parvicornis* et dégâts de la cochenille tortue du pin

Crédits photos : Eric CHAPIN - site ephytia.inra.fr

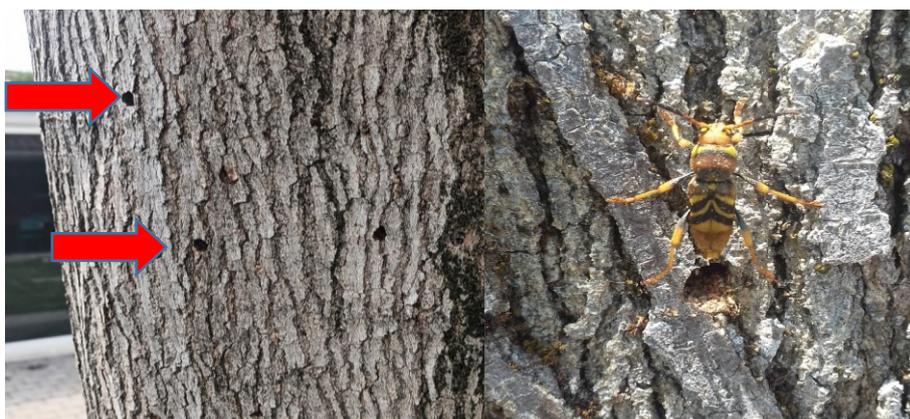
Longicorne tigre (*Xylotrechus chinensis*) - Temporairement de quarantaine € 🏰 🧠

Observations : il est présent en Gironde. Les signalements et les prospections conduites en 2023 attestent de sa présence dans de nombreuses communes limitrophes de Bordeaux. La surveillance des arbres du genre *Morus* (muriers-platane et murier blanc) doit être régulière pour permettre de détecter les adultes, les trous d'émergence ou la sciure rejetée.

Sa dissémination est assurée par les vols d'adultes et par l'introduction de végétaux ou déchets végétaux déjà infestés par des larves.

Enjeux et période de surveillance : les observations visant à affiner son aire de répartition ont débuté et se poursuivront jusqu'à fin juillet. **La détection de tout symptôme correspondant à la description ci-dessus et photo est à signaler à la DRAAF/SRAL ou FREDON Nouvelle-Aquitaine.**

Biologie/symptômes :



Dégâts, trous et adultes *Xylotrechus chinensis* - Crédits photos : Dominique BRUSNEL

Scolyte (*Xylosandrus crassiusculus*) € 🏰 🕒

Observations : il n'a pas été signalé cette année.

Mesures prophylactiques : Une vigilance est de mise à la surveillance des feuillus, des arbres fruitiers, des essences forestières et ornementales. **La découverte de tout symptôme** correspondant aux photos ci-dessous **doit être remontée au réseau**.

Période de surveillance : de mai à septembre.

Biologie/symptômes :



Adulte *X. crassiusculus* et dégâts sur lilas des indes - Crédit photo : Sylvie Désiré (FREDON 64)

Papillon palmivore (*Paysandisia archon*) € 🏰 🕒

Observations : ce papillon a été signalé en Gironde, dans les Landes, Pyrénées-Atlantiques, Charente-Maritime et pour la première fois en Charente en février.

Mesures prophylactiques et de lutte : Des produits à base de spores du champignon *Beauveria bassiana* ou de nématodes entomopathogènes (*Steinernema carpocapsae*) permettent de lutter contre cet organisme. Ces produits agissent principalement sur les larves présentes dans le palmier.

Période de surveillance : La période de vol des adultes de *Paysandisia archon* s'étale de mai à septembre. Surveillez vos palmiers, la période de vol débute prochainement.

Biologie/symptômes :



Papillon adulte et symptômes sur palme - Crédit photo : G. RAVION (2020)

Cycle biologique

	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Ponte												
Larves												
Nymphe												
Adultes												
Ponte												

Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*)



Observations : elle est présente sur l'ensemble du territoire régional.

Mesures prophylactiques et de lutte : La pose de nichoirs pour les oiseaux insectivores (huppés, mésanges...) et abris pour les chauves-souris, ainsi que la pose de pièges autour des troncs en hiver favorisent une diminution des pullulations.

Enjeux et périodes de surveillance : sa présence peut conduire à de fortes défoliations susceptibles d'affaiblir les arbres. Les poils des chenilles sont urticants **à partir du 3^{ème} stade larvaire** et peuvent provoquer **des réactions allergiques** parfois graves chez **l'homme et les animaux**.

Cycle biologique

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Ponte												
Larves												
Nymphe												
Adultes												

Biologie/symptômes :



Nid d'hiver à Poitiers (gauche) et dégâts sur pin à Chauray (droite) -
Crédit photo : S. LLOBET, FREDON
Nouvelle-Aquitaine

Processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*)



Observations : elle est présente ponctuellement en Nouvelle-Aquitaine. Des signalements sont enregistrés en Vienne et en Haute-Vienne.

Mesures prophylactiques : en cas d'intervention sur les nids par élimination (décrochage, aspiration, brûlage), il est conseillé de s'équiper d'équipements de protection individuelle pour se protéger des urtications. La pose de nichoirs pour les oiseaux insectivores (huppés, mésanges...) et abris pour les chauves-souris favorise une lutte biologique.

Enjeux et périodes de surveillance : Les poils des chenilles très urticants peuvent entraîner des **réactions allergiques chez l'homme et l'animal**. Les nids bas peuvent donc poser problème du fait de leur accessibilité. Le papillon se développe principalement dans les peuplements de chênes et leurs lisières et peut conduire à de fortes défoliations susceptibles d'affaiblir les arbres. Si vous découvrez un nid (photo ci-dessous), il est conseillé de prendre contact avec nos services.

Biologie/symptômes :



Nid de processionnaire du chêne (gauche et droite) et jeunes chenilles (au milieu)

Crédit Photo : P. PENICHO - FREDON Nouvelle-Aquitaine et site ephytia.inra.fr

Pour plus d'informations sur ces deux processionnaires, consulter le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/chenilles-processionnaires-r877.html>

Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)

Observations : elle est régulièrement présente en Dordogne, Charente, Landes, Charente-Maritime, Vienne et Haute-Vienne (récemment à Isle). On note une stagnation des populations du fait de conditions climatiques changeantes, de la suppression de nombreux buis et à l'action de régulation de ses prédateurs.

Mesures prophylactiques : La bactérie *Bacillus thuringiensis* a un effet insecticide sur les jeunes larves. La pose de nichoirs pour les oiseaux insectivores (huppés, mésanges...) et abris pour les chauves-souris favorise une lutte biologique.

Période de surveillance : La surveillance particulière mise en place avec notamment la pose de pièges permet de détecter les vols et ainsi prévoir l'éclosion des jeunes larves (stade cible).

Biologie/symptômes :



Chenille Pyrale du buis (à gauche), chrysalide (au milieu) adulte (à droite) –

Crédit photo : D. FOURRE et Séverine BOURDA – FREDON NA

4/ Plantes exotiques envahissantes

Certaines plantes à fort pouvoir de colonisation présentant un risque pour la santé sont à surveiller.

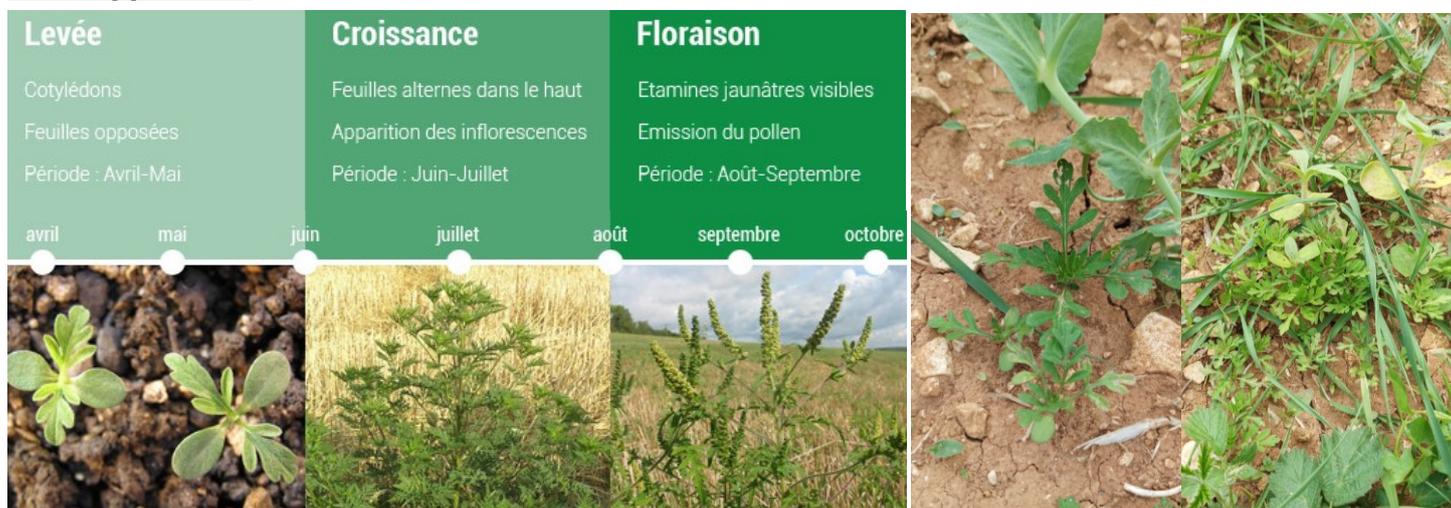
Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)

Observations : de nouveaux signalements ont été faits sur les communes de Rom (79) à la limite des Deux-Sèvres et de la Vienne ainsi qu'à Parranquet (47) et Saint-Sylvestre (87). La période à risque démarre en avril jusqu'à octobre.

Mesures prophylactiques : L'ambroisie étant une plante pionnière, afin d'éviter son installation dans les espaces verts, il ne faut pas laisser les terrains nus ou en friche mais les couvrir systématiquement (couvert végétal, protection du sol avec des matériaux bloquant la végétation tels que les paillages...).

Période de surveillance : La période de surveillance s'étale d'avril jusqu'à octobre.

Développement :



Cycle biologique d'ambroisie (à gauche) et plantules d'ambroisie (à droite)

- Crédits photo : Site Signalement Ambroisie Atlasante.fr - M. LESOURD (FREDON Nouvelle-Aquitaine)

Participez au réseau Ambroisie :

Coordinatrice régionale : Mme Gaëlle GUYOT – (FREDON Nouvelle-Aquitaine)

Tél. : 06.75.06.62.39 - gaelle.guyot@fredon-na.fr

Plateforme nationale de signalement : <https://www.signalement-ambroisie.fr/>

Pour les actualités régionales, consulter nos réseaux sociaux :

Facebook : <https://www.facebook.com/ambroisie.nouvelleaquitaine>

Twitter : https://twitter.com/Ambroisies_NA

Publication de vidéos sur la gestion de l'ambroisie à feuilles d'armoise :

<https://www.youtube.com/channel/UCEvCZP5U6wH1OLeKiyZ8cCQ/videos>

Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)



Observations : en France, elle est présente sur une grande partie du territoire. Actuellement présente dans un large quart Nord-Est de la France et dans les Alpes, elle progresse régulièrement vers le Sud-Ouest, où les conditions climatiques sont particulièrement propices à son établissement et à l'augmentation de sa densité.

Description : La Berce du Caucase est une plante herbacée vivace de grande taille pouvant atteindre 5 m de hauteur avec des fleurs en forme de grandes ombelles blanches pouvant atteindre 50 cm de diamètre. Elle est bisannuelle ou vivace selon la rudesse du climat.



Berce du Caucase – Crédits photo : ARS Normandie et site ephytia.inra.fr

Mesures prophylactiques : Lors d'intervention sur des foyers de Berce du Caucase, un port d'équipements de protection individuelle est obligatoire ! Tous les éléments réutilisables (outil, EPI) ayant été en contact avec la sève doivent être nettoyés à l'eau et au savon. Les EPI seront retirés avec précaution, si possible par retournement, pour éviter le contact avec d'éventuelles traces de sève. On commencera par la visière, puis les bottes, puis le vêtement de travail et on finira par retirer les gants.

Enjeux et période de surveillance : La plante produit des substances toxiques qui provoquent des brûlures de la peau par contact et une exposition au soleil. **En cas de contact, rincer abondamment la zone touchée et ne plus l'exposer jusqu'à l'hiver.** Sa période de développement s'étend d'avril à octobre.

Liens vers des ressources documentaires :

> Panorama français : http://especies-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2020/05/200505_listes_eee_v2.pdf

> Liste des espèces : http://especies-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2019/08/liste_rue_eee_25-juillet-2019.pdf

> <https://www.jardinsdefrance.org/les-plantes-exotiques-envahissantes-et-le-role-des-jardiniers-amateurs/>

5/ Que faire en cas de découverte d'un organisme nuisible?

En cas d'observation d'un organisme nuisible sur vos plantes ou de plantes envahissantes, il convient de prendre des photographies et de nous les envoyer par mail aux adresses mentionnées ci-dessous en prenant soin de mentionner une localisation précise, le végétal concerné et la date d'observation.



Toute suspicion de détection d'un organisme nuisible réglementé doit être signalé à la DRAAF (sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr) **et le cas échéant à FREDON Nouvelle-Aquitaine** (contact@fredon-na.fr).

6/ Informations - Actualités

Webinaire CNFPT « chancre coloré et maladies émergentes » :

https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=ltGybUI0oEio-evCo_oOUnfAl-7NFQpOnc3ppxRkZMpUMjNZQzBURUVOWVI5SkdPMUhFRFZFNzhaVC4u

Participez au réseau en faisant remonter vos signalements

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine finance et pilote ce dispositif d'épidémiosurveillance.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures sont les suivantes : les collectivités de Nouvelle-Aquitaine et plus précisément les services espaces verts, des entreprises et des particuliers qui font ponctuellement des signalements, FREDON Nouvelle-Aquitaine.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée à l'ensemble du territoire.